



Facturation en tiers garant

A la Caisse des Médecins, les professionnel·les de la santé peuvent décider de facturer en tiers garant ou en tiers payant de manière générale ou au cas par cas.



ÄRZTEKASSE



CAISSE DES MÉDECINS

CASSA DEI MEDICI

Prestations en tiers garant

- Contrôle de solvabilité
-

- Facture avec justificatif de remboursement pour l'assurance-maladie : production, impression, papier, enveloppe, bulletin de versement, envoi
-

- Recherche d'adresse : recherche et mise à jour de l'adresse patient-e
-

- Contrôle des encaissements
-

- Procédure de relance selon vos directives (délais pour les rappels)
-

- Rappel +
-

- Recouvrement judiciaire

Le système de relance de la Caisse des Médecins

Les factures impayées sont non seulement inéquitables, mais elles peuvent aussi compromettre la réussite économique du cabinet – d'où la nécessité d'une gestion rationnelle des débiteurs-trices.

Prévention : avec un contrôle de solvabilité en ligne lors de la lecture de la carte d'assuré-e pour l'enregistrement d'un·e nouveau ou nouvelle patient-e la plupart des incidents sont identifiés avant la fourniture d'une prestation et permettent d'adapter le mode de règlement.

Relances : selon les instructions du cabinet, des relances sont déclenchées, les débiteurs-trices sont contacté·es par téléphone (Rappel +) ou les dossiers sont transmis à une société spécialisée (ex. Inkasso Med) en vue d'un recouvrement judiciaire. Grâce à un dispositif de relance rigoureux, le cabinet est à l'abri d'un préjudice financier.

Rappel + : avec le service Rappel +, la procédure de rappel classique est complétée par une relance supplémentaire par téléphone, qui est effectuée par le personnel qualifié de la Caisse des Médecins. Cette sommation personnelle est beaucoup plus contraignante et très fructueuse.

Lecteur de carte gratuit

La Caisse des Médecins met gracieusement à la disposition de ses membres un lecteur de cartes d'assuré·e. Ainsi, lors de l'enregistrement d'un·e patient·e, toutes les données requises sont saisies automatiquement, en quelques fractions de secondes seulement, ce qui évite aussi les fautes de frappe.

Recherche d'adresse

Chaque année, plusieurs milliers de factures et de relances sont retournées à leur expéditeur·trice avec la mention « destinataire inconnu ». Moyennant une somme modique, la Caisse des Médecins recherche la bonne adresse, rectifie la facture et la renvoie à son ou à sa destinataire. Parallèlement, elle fait part de ce changement d'adresse au cabinet, qui peut ainsi mettre à jour son fichier patient·es.

Recouvrement

Si vous avez souscrit un contrat avec une société de recouvrement, vous pouvez mandater par écrit la Caisse des Médecins pour qu'elle retransmette directement, et dans le respect des règles de protection des données, une facturation demeurée infructueuse à un tel service de recouvrement (ex. Inkasso Med).

Contrôle de solvabilité

Il est toujours intéressant de vérifier en amont la solvabilité des nouveaux et nouvelles patient·es. Connaître sa patientèle permet de jouer la sécurité en proposant d'emblée le mode de règlement adapté et de se prémunir ainsi contre le risque d'impayé.

Pour d'autres informations sur les produits et les offres de la Caisse des Médecins, visitez le site www.caisse-des-medecins.ch.



* Délais indicatifs recommandés



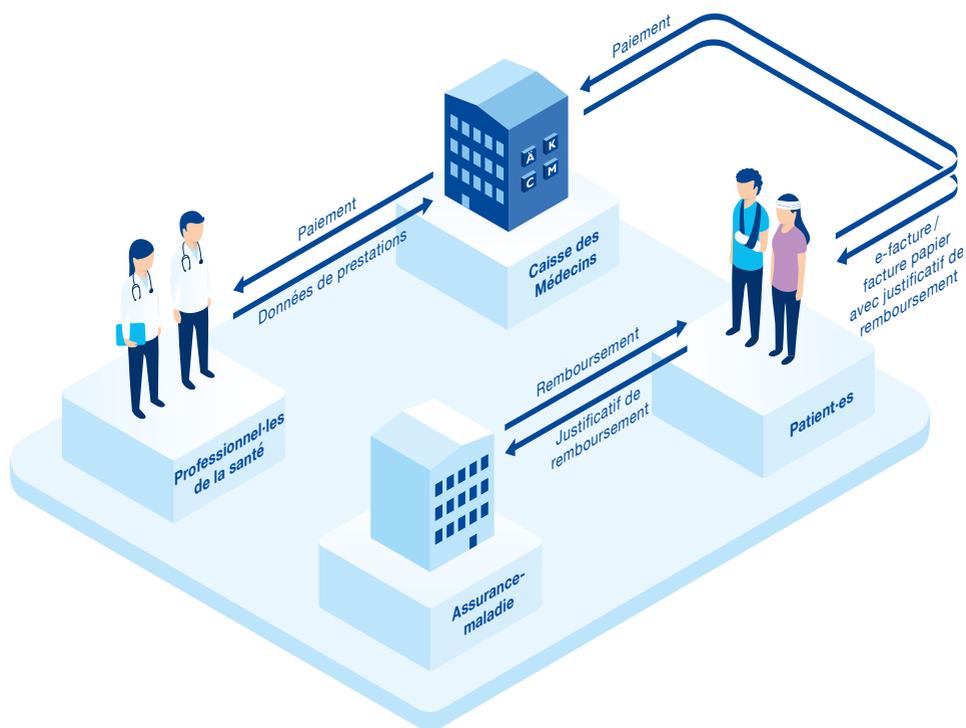
ÄRZTEKASSE

CAISSE DES MÉDECINS



CASSA DEI MEDICI

Facturation en tiers garant avec la Caisse des Médecins



Caisse des Médecins · Société coopérative · Romandie

Chemin du Curé-Desclouds 1 · 1226 Thônex · Tél. 022 869 46 30 · Fax 022 869 45 07

www.caisse-des-medecins.ch · romandie@caisse-des-medecins.ch